

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 26 avril 2023 à 17h30**

**Date d'envoi de la convocation : le 20 avril 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

*Étaient présents*

Mme BONNET-FERAND Virginie	Députée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Député du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey - Président

*Ont donné pouvoir :*

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine

*Étaient absents :*

Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Député de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération

*Assistaient également à la réunion :*

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 26 AVRIL 2023

Charles ZILLIOX accueille les participants.

Philippe MARION et Luc THOMAS participent à la réunion à distance car ils ont une réunion à la Préfecture du Rhône. Ils laisseront un pouvoir pour la suite de la réunion.

Martine MAZOYER est désignée secrétaire de séance.

Charles ZILLIOX propose de modifier l'ordre de présentation des points à l'ordre du jour pour d'abord faire voter les points qui concernent la vice-présidence de M. THOMAS.

### 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 15 MARS 2023

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2 – DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT : PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET DE SAINT-ÉTIENNE

Luc THOMAS et Sandrine GARDET présentent ce dossier.

Dans le cadre de son master 2 conseil en développement territorial, l'École d'Économie de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, en partenariat avec Sciences Po Lyon, organise chaque année en octobre un atelier de développement avec l'ensemble des étudiants de la promotion (soit une vingtaine d'étudiants).

Cet atelier a pour vocation de former les étudiants à l'approche stratégique et de les sensibiliser à la pertinence de l'action locale pour accélérer les transitions. Il s'agit de travailler avec un territoire pour identifier les enjeux liés aux transitions et les modalités d'action envisageables à l'échelle locale. Cette démarche permet ainsi d'éclairer le pilotage et les décisions stratégiques au niveau local pour les territoires, communes ou intercommunalités, qui souhaitent particulièrement travailler sur ces sujets.

L'École recherche une collectivité intéressée par cette démarche. L'échelle peut être communale, intercommunale ou encore supra territoriale.

Concrètement, il s'agit d'accueillir sur une semaine une promotion d'étudiants qui vont découvrir, explorer, rencontrer acteurs, professionnels et usagers du territoire pour questionner et échanger sur le projet ; mise en commun et conception des pistes d'actions - présentation des travaux des étudiants devant les intervenants locaux .

La contribution du territoire d'accueil porte en premier lieu sur la formulation d'une demande sous la forme d'un cahier des charges et sur l'organisation des liens avec les acteurs locaux que les étudiants pourront rencontrer. Une contribution financière de 2 000 € est souhaitée pour notamment la participation à l'hébergement, l'accueil, les déplacements des étudiants.

Il est proposé que le Parc lance un appel à projets pour trouver deux communes qui pourraient être intéressées par la réception de ces étudiants, du 9 au 13 octobre 2023, afin que ces derniers déclinent à l'échelle de ces communes une ébauche de stratégie d'adaptation au changement climatique (en s'inspirant des scénarios de l'ADEME : transition 2050). Il s'agira d'un travail relativement léger sur cette thématique mais qui pourrait ensuite inciter ces communes à mener d'autres actions proposées par le Parc tel que « Conversation Carbone », « Sylvacces », « Toits-ressources »...

Cette opération se réaliserait dans le cadre de la déclinaison de la stratégie d'adaptation au changement climatique du Parc. L'équipe technique du Parc et la Commission Énergie Climat Mobilité seraient appelées à suivre ce travail.

La contribution de chacune des communes s'élèverait à 150 €, le Parc compléterait à hauteur de 200 € et un soutien de la Région à hauteur de 1 500 € serait alors sollicité par le Parc pour compléter le budget de l'opération.

Luc THOMAS indique que sa commune est candidate pour être Commune test.

Aucune Commune n'est pressentie pour le moment.

Charles ZILLIOX propose de consulter les Communes.

Lucien BRUYAS demande comment vont être répartis les 20 étudiants sur le territoire.

Sandrine GARDET répond qu'il s'agit d'une promotion de 20 étudiants. Ils vont se séparer pour aller à la rencontre de différents acteurs mais on ne sait pas encore selon quelle organisation.

\*\*\*\*\*

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subventions correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### **3 - DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC : COMMUNE DE SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE – PROJET D'OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Luc THOMAS présente ce dossier.

La Commune de Saint Michel-sur-Rhône avait répondu à l'appel à projets sur l'extinction de l'éclairage public, lancé en 2019.

La Commune souhaite passer à l'extinction en milieu de nuit plus favorable aux économies d'énergie et à la biodiversité. Cette action permettra de renforcer la trame noire à l'échelle du Parc. L'extinction pratiquée par cette nouvelle commune permettra de faire passer à 86 % le nombre de communes qui éteignent et donc contribuent à une trame noire importante sur le Pilat et sur la bordure orientale du Massif central.

Pour cela, une adaptation des armoires de commandes et de certains points lumineux indépendants et une information de la population sont nécessaires. L'action prévoit l'équipement en horloge astronomique de 8 armoires de commande de l'éclairage de la commune avec un relais satellite, des interventions de réglages sur 14 points lumineux et la mise en place de 4 panneaux d'information. Une réunion d'information à la population sur la mise en place de l'extinction est prévue en juin. La Commune a par ailleurs travaillé sur les aspects biodiversité en lien avec la chargée de mission dédiée du CPIE.

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du futur Contrat de Parc, la demande de subvention de la Commune de Saint Michel-sur-Rhône pour la régulation de l'éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 17 679,69 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 %, soit un montant de 8 840 €, sera sollicitée.

Jean-Louis POLETTI ne prend pas part au vote.

\*\*\*\*\*

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- valide le soutien régional dans le cadre du futur Contrat de Parc.

#### 4 - APPEL À PROJET 2023 « UN ÉCLAIRAGE RAISONNÉ POUR UN PARC ÉTOILÉ » POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU CIEL NOCTURNE, LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RÉALISATION D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS LE PARC DU PILAT

Luc THOMAS présente ce point.

Afin de promouvoir l'efficacité énergétique et la préservation du patrimoine naturel au bénéfice des habitants et de leur cadre de vie, il est proposé que le Parc , en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dans le cadre du futur contrat de Parc), le Syndicat d'Énergie de la Loire et le Syndicat d'Énergie du Rhône, lance un second appel à projets d'investissement auprès des Communes pour moderniser et optimiser l'éclairage public tout en minimisant son impact environnemental (diminution des consommations énergétiques et des effets sur la santé et sur la biodiversité).

Cet appel à projet – dont le texte est annexé à la présente - sera lancé à partir du 30 avril et jusqu'au 30 septembre 2023. Les dossiers seront instruits au fur et à mesure de leur arrivée.

Il s'agit d'accompagner les Communes du Parc dans leur projet concernant l'éclairage public avec pour objectif :

- de réduire le nombre de points lumineux pour atteindre une densité de points lumineux inférieurs à 7 habitants par point lumineux en commune urbaine ou à 9 habitants par point lumineux en commune résidentielle et rurale
- d'améliorer la qualité de l'éclairage public tout en diminuant la consommation énergétique et les nuisances sur la biodiversité et la santé humaine : réduction de la puissance lumineuse, abaissement de la température de couleur,
- de réduire la durée de l'éclairage public nocturne.

Le taux maximum d'aide sera de 50 % du reste à charge des communes avec un plafond d'aides de 15 000 € par commune comprenant l'accompagnement biodiversité et la modernisation de l'éclairage public avec des modalités d'extinction nocturne.

Une enveloppe de 50 000 € a été fléchée pour cet appel à projet mais pourrait être augmentée si d'autres projets d'investissement prévus au programme prévisionnel d'actions 2023 présenté à la Région ne se réalisaient pas.

L'appel à projet pourrait être reconduit en 2024 et 2025.

Luc THOMAS précise qu'actuellement 86 % de Communes éteignent. L'objectif est d'atteindre les 100 %.  
L'enveloppe pourrait être augmentée en fonction des demandes.

Martine BRUNON demande si le changement pour des LEDS est éligible.

Sandrine GARDET lui répond que c'est possible. Les dossiers seront étudiés au fil de l'eau.

Valérie PEYSSELON rétorque qu'en effet, il est dommage de pénaliser les bons élèves.

\*\*\*\*\*

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le lancement de cet appel à projet ainsi que ses modalités financières.

Philippe MARION et Luc THOMAS quittent la réunion et donnent pouvoir respectivement à Serge RAULT et

**5 - RÉPONSE DU PARC À L' APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS « PÔLES TERRITORIAUX D'INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES (ICC) FAVORISANT LA STRUCTURATION D'ÉCOSYSTÈMES LOCAUX » : "RÉVOLUTION ARTISANALE"**

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce dossier.

Lors de la séance du 15 mars dernier, le Bureau a donné un avis de principe favorable au dépôt d'une candidature à l' appel à manifestation d'intérêt de la Banque des Territoires concernant les industries culturelles et créatives. Lors de cette séance, le dossier était encore en cours de constitution. Le dossier déposé le 30 mars dernier correspond à une première phase d'opérations sur une durée de 1 an (plafond de dépenses à 100 000 € imposé par l'AMI) d'un montant de 78 168,50 € .

Les lauréats de cette première phase pourront préciser et affiner leur stratégie pour s'inscrire et candidater à la deuxième phase de l'AMI, phase opérationnelle de mise en œuvre des actions, avec un taux de subventions de 70 % en fonctionnement et en investissement sur 5 ans pour des montants de dépenses allant jusqu'à 4M d'€ par an.

Le dossier déposé s'inscrit dans la continuité de la "stratégie textile" développée depuis 2014 par le Parc du Pilat.

Il s'agit de déployer et de renforcer le modèle des Nouveaux Ateliers du Dorlay, initié et accompagné par le Parc, sur les communes de Doizieux, La Terrasse/Dorlay et Saint-Paul-en-Jarez.

L'objectif est, à terme, de mailler le territoire de tiers-lieux textiles adaptés aux réalités patrimoniales et culturelles locales. En première approche, les communes de Jonzieux, Saint-Julien-Molin-Molette et Pélussin pourraient être concernées mais cela n'est pas exclusif.

Ces différents tiers-lieux concentreraient des matériels, des compétences, des savoir-faire... mis à disposition de publics professionnels et amateurs pour développer des projets collectifs.

Ces espaces d'échanges auront pour vocation d'imaginer et de mettre en œuvre de nouveaux modes de production et de consommation en rupture avec productions et consommations de masse issues de la révolution industrielle et, dont on sait aujourd'hui, qu'elles sont incompatibles avec la soutenabilité de nos sociétés.

C'est le sens de la démarche de "révolution artisanale" contenue dans le titre du dossier : concilier des productions sobres en ressources, mais de qualité, avec une consommation responsable ancrée sur son territoire. Le postulat est de mettre à contribution les professionnels de métiers d'art, associés aux acteurs culturels et du design, pour concevoir des gammes d'objets du quotidien accessibles au plus grand nombre et économes en ressources. Si l'entrée se fait sur le secteur textile, elle ouvre la voie à une extension à d'autres secteurs d'activités.

En termes de gouvernance, le consortium est au stade embryonnaire. Les structures identifiées sont le Parc, en tant que chef de file, l'association des Nouveaux Ateliers du Dorlay, le centre social et culturel La Passerelle (Saint-Paul-en-Jarez), la structure muséale Maison des Tresses et Lacets (La Terrasse sur Dorlay), un collectif informel de designers, plasticiens et artisans, Cap Rural le centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local en région, ainsi que la Chambre régional de Métiers et de l'Artisanat.

Si le dossier est retenu, les actions de la première phase porteront sur la constitution définitive du groupe projet, une analyse juridique de la structuration future du collectif et l'appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction d'un cahier des charges d'étude des leviers de changement dans les modes de consommation.

Les dépenses ont été estimées à 78 168,50 € avec 54 178,00 € de subvention État (Banque des Territoires) et 23 450,50 € en autofinancement Parc (ou autres subventions à rechercher).

La Cité du Design a également répondu.

Charles ZILLIOX ajoute qu'il s'agit d'une démarche intéressante.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le contenu du dossier déposé par le Parc du Pilat, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité ainsi que le plan de financement.

## **6 - LANCEMENT ÉTUDE MARKETING DESTINATION PILAT**

Martine MAZOYER présente ce point.

Dans le cadre du programme Avenir Montagnes Ingénierie duquel le Parc est lauréat, le territoire a accès à des offres de services élaborées par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et ses partenaires.

Le Parc naturel régional du Pilat et l'Office du tourisme du Pilat ont souhaité activer l'une de ces offres afin de pouvoir proposer une remise à jour de la politique marketing de la destination.

Cette mise à jour permettrait la mise en œuvre opérationnelle d'un des défis de la nouvelle stratégie de destination : « Promouvoir le Pilat comme une destination de séjour », qui concerne l'image et la promotion touristique du territoire.

Les membres du Comité de projet Avenir Montagnes Ingénierie ont validé cette proposition.

Plus spécifiquement, cette étude qui serait copilotée par le Parc du Pilat et l'Office de tourisme du Pilat –visant à actualiser le positionnement de communication de la destination se traduira par :

- L'analyse critique de la stratégie existante.
- La définition des éléments marketing stratégiques : positionnement, cibles, objectifs
- La création des outils de communication à décliner par les prestataires et partenaires de la destination
- La création d'un plan média sur 3 ans

Le montant prévisionnel de l'étude est de 30 000 €.

Le Parc bénéficie d'ores et déjà d'un co-financement de la Banque des Territoires à hauteur de 50 %. Il est proposé de mobiliser une partie des fonds Avenir Montagnes Ingénierie (15 000 €) pour compléter le financement. Ce fonds s'élève à 120 000 € (à engager avant novembre 2023). Un total de 93 000 € de dépenses a déjà été engagé, auquel s'ajouterait donc cette somme de 15 000 €.

Le lancement du marché est prévu en mai 2023, pour débiter l'étude en septembre 2023.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur le lancement de cette étude ainsi que sur la mobilisation des fonds Avenir Montagnes Ingénierie en vue de son financement.

## **7 - CONVENTION ENTRE LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LE PARC DU PILAT – AVENANT 2023**

Christine ROBIN présente ce point.

En mai 2016, le Parc du Pilat et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes ont signé une convention de partenariat. Chaque année, un avenant vient préciser le contenu du programme d'actions et les modalités techniques et financières de sa mise en œuvre.

Au titre de 2023, la LPO réalisera les actions suivantes :

- Contribution à la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional du Pilat : participation aux instances de concertation (comités de pilotage Natura 2000, groupes de travail CVB...) et réflexion sur l'avenir de l'observatoire de la biodiversité.
- Inventaire des petites chouettes de montagne pour un total de 10 jours de travail correspondant à un montant de 6 000 € versé par le Parc du Pilat
- Partage de connaissances naturalistes entre le Parc et la LPO
- Préservation et gestion d'un réseau de landes en faveur de la biodiversité dans le cadre du Contrat vert et bleu
- Accompagnement technique auprès des collectivités : aide à la construction de plans d'actions dans les Communes volontaires
- Partenariat et information mutuelle sur la mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Il est précisé que les dossiers qui appellent une contribution financière du Parc bénéficient de subventions déjà obtenues ou en cours d'obtention auprès de la Région, du FEDER ou de l'État.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur le contenu de l'avenant 2023 et autorise Monsieur le Président à le signer.

## **8 - CONVENTION ENTRE LE LYCÉE AGROTECH D'ANNONAY ET LE PARC DU PILAT**

Valérie PEYSSELON présente ce point.

Le Parc du Pilat et le Lycée privé Agrotech d'Annonay coopèrent depuis de nombreuses années.

À titre d'exemple, les élèves du lycée ont réalisé, à plusieurs reprises, de chantiers de coupe et réouverture des milieux sur des sites classés « Espaces Naturels Sensibles » ou sur des sites du Contrat vert et bleu.

Il est proposé de poursuivre cette collaboration et de l'étendre à de nouveaux domaines d'actions communs, tout en matérialisant ce partenariat par la mise en place d'une convention d'une durée de 3 ans, à compter de septembre 2023.

Les thèmes de travail en commun proposés sont la gestion des espaces naturels, forestiers et hydrauliques et l'agroécologie.

Les objectifs fixés conjointement par le Parc du Pilat et le lycée dans le cadre de cette convention, tendent à :

- assurer une connaissance mutuelle
- favoriser la mise en place de projets pédagogiques liés au développement durable, ancrés sur le territoire,
- contribuer au développement et à l'animation du monde rural.

La contribution du Parc du Pilat à la conception et la mise en place de ces projets pourra se traduire de manières diverses :

- accompagnement des enseignants en amont, pour la conception des projets et éventuellement, participation à la formation des enseignants,

- réalisation en direct d'interventions thématiques à titre gracieux (à raison de 2 par an maximum).
- encadrement de stage individuel au sein du Parc, dans la mesure du possible et des capacités d'accueil du Parc.
- mise en relation pour l'organisation d'une semaine « stage Territoire » sur le territoire du Parc et réalisation d'une animation pour présenter le rôle du Parc.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Bernard CHAMPANHET ne prend pas part au vote dans la mesure où il est membre du Conseil d'administration du Lycée.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur la convention entre le Parc du Pilat et le lycée Agrotech d'Annonay et autorise Monsieur le Président à la signer.

## **9 - ORGANISATION COLLECTIVE DE GESTION DES HAIES PORTÉE PAR LE PARC DU PILAT**

Valérie PEYSSELON présente ce point.

En avril 2022, le Bureau du Parc du Pilat a validé la mise en place et l'animation d'une Organisation Collective de Gestion (OCG) des haies portée par le Parc du Pilat avec deux rôles principaux :

- gérer la certification « label haie » des agriculteurs
- structurer et mettre en œuvre un plan d'actions « haies » autour de 4 enjeux :
  - Transformer la perception du bocage
  - Densifier le bocage
  - Pérenniser le bocage existant
  - Valoriser le bocage

Différentes démarches ont été réalisées dans ce sens depuis. L'OCG haies Pilat est maintenant officiellement certifiée « Label haie » à la suite de l'audit réalisé par Certis ce mois de mars 2023 validant notre démarche d'accompagnement des agriculteurs. Le Parc est une des premières structures en France, et la première en Auvergne-Rhône-Alpes, à recevoir cette labellisation collective.

Cette certification génère des frais fixes :

- 500€ par an à l'AFAC-Agroforesterie : redevance pour utiliser le Label Haie
- 2 484€ à Certis tous les 3 ans : pour les audits initiaux et les audits de renouvellement de certification de l'OCG
- 2 112€ à Certis 2 ans sur 3 : pour les audits de suivis de certification de l'OCG.

Une part variable s'ajoute aux frais fixes, en fonction du nombre d'agriculteurs bénéficiant de ce label : 50€ par an par agriculteur.

Afin de refacturer ces coûts aux agriculteurs concernés, il est proposé de fonctionner selon deux principes permettant de proposer un coût unique :

- un lissage des coûts fixes sur 3 ans soit 2 736 € par an
- une répartition des coûts quel que soit le nombre de gestionnaires adhérents soit 194 € par agriculteur.



Cette proposition intègre la possibilité de certifier 19 fermes d'ici 2024 sans que les premières engagées, moteurs dans la démarche, aient à se répartir entre elles les coûts de mise en place du dispositif (évalués à 232,40€ par personne en 2023). Cette proposition nécessite que le Parc prenne à sa charge 576 € en 2023.

Afin de marquer son engagement sur l'avenir des haies, le Parc du Pilat souhaite également soutenir l'Appel de la haie : une démarche nationale engagée par l'AFAC-Agroforesterie visant à mettre en place un plan d'actions pour les haies à 2023. Les priorités énoncées concernent celles que s'est également donnée l'OCG haie Pilat à savoir :

- valoriser les haies pour les agriculteurs et les territoires,
- protéger en visant le « Zéro disparition de haies »,
- reconstituer en doublant le linéaire de haies à l'horizon 2050.

En effet, les arbres et haies champêtres sont de véritables « couteau suisse » remplissant de très nombreux services à la fois agronomiques (protection du bétail et des cultures, réserves fourragères estivales, etc), productifs (bois de chauffage, paillage, etc) et environnementaux (préserver les abris des auxiliaires de cultures, lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, etc).

Valérie PEYSSELON ajoute que le Parc du Pilat est une des premières structures à avoir le label « Haie ».

Lucien BRUYAS demande quels sont les avantages.

Valérie PEYSSELON indique que cela représente plusieurs avantages :

- d'une, la labellisation Haie, est une obligation pour obtenir les paiements pour services environnementaux. En effet, elle permet de garantir que la haie est bien gérée à la fois dans son intérêt agronomique mais également écologique.
- de deux, cette labellisation permet aux agriculteurs d'obtenir l'appui du Parc pour la gestion des haies
- de trois, le fait d'organiser cette labellisation dans le cadre d'un OGC, permet de réduire les coûts de certification

Elle précise qu'il s'agit également d'une démarche qui est basée sur le volontariat.

Valérie PEYSSELON rappelle que l'engagement du Parc en tant qu'OGC a été validé après concertation avec les agriculteurs par le comité de pilotage Agriculture durable.

Lucien BRUYAS demande si les agriculteurs du Rhône pourraient bénéficier d'un accompagnement via les PSE.

Sandrine GARDET répond que, lorsque le Parc a lancé le travail de PSE sur le Haut-Pilat, le Parc avait également sollicité les agriculteurs du Rhône pour les accompagner dans une démarche similaire proposée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Les agriculteurs du Rhône avaient décliné la proposition.

Marie MOTTOT souligne que le Parc réalise un accompagnement global s'agissant des haies : il aide à trouver des subventions pour les plantations, apporte son appui pour la plantation et son appui sur la gestion des haies. La somme demandée reste modique. L'enjeu c'est aussi l'adaptation au dérèglement climatique.

Lucien BRUYAS réplique qu'il y a beaucoup de demandes pour planter les haies mais cela représente un travail administratif conséquent. Sandrine GARDET répond que le travail administratif est majoritairement réalisé par le Parc.

\*\*\*\*\*

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour :

- les principes de facturation de la certification Label haie et le montant de cette facturation en 2023 estimée à 194 € par exploitation agricole

- la prise en charge de 576 € sur le budget du Parc.
- la signature de l'Appel de la haie lancé par l'AFAC-Agroforesterie.

## **10 - AVENANTS AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE POUR PRÊT AVANT ACHAT ÉVENTUEL**

Sandrine GARDET présente ce point.

Depuis 2019, le Parc en lien avec plusieurs structures du territoire a mis en place un service de prêt de vélos à assistance électrique à taux préférentiel (10 à 20 € la semaine) afin que les habitants du territoire puissent tester ce mode de déplacement avant un éventuel achat. Cette opération a pour nom l'Expérience VAE et concerne 8 vélos.

Entre 2019 et 2022, ce sont 309 personnes qui ont pu bénéficier de cette opération.

Jusqu'en mai 2021, le Parc, via sa chargée de mission mobilité mise à disposition par l'ALEC 42 pour 0,8 ETP, assurait à Pélussin la location de 2 vélos et globalement la communication et l'animation de ce dispositif. L'Association Famille Rurale de Maclas louait 2 vélos, la Commune de Doizieux 2 vélos et l'Association La Fourmilière à Saint-Sauveur-en-Rue 2 autres vélos. Le Parc assurait également les frais d'entretien et de réparation de l'ensemble des vélos.

À compter de 2022, du fait que le Parc n'a plus de chargée de mission mobilité, l'opération repose sur l'implication des 3 structures précitées ainsi que du CPIE des Monts du Pilat à Marlhès (l'Association Famille Rurale à Maclas a désormais 3 vélos et le CPIE des Monts du Pilat à Marlhès 1 vélo). Pour 2022, une convention de mise à disposition des vélos a été signée avec chacune de ces structures, précisant notamment que les frais d'entretien et de réparation des vélos sont désormais à la charge de la structure loueuse.

Il est proposé de prolonger cette convention par avenant jusqu'au 30 avril 2024. À noter que parce que les vélos ont été achetés avec des fonds européens, le Parc a l'obligation de les conserver jusqu'à 5 ans après le versement de la subvention européenne, soit dans le cas présent, jusqu'en octobre 2027.

\*\*\*\*\*

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur les avenants à conclure avec chacune des structures précitée et autorise Monsieur le Président à signer ces avenants.

## **11 – CRÉATION DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Charles ZILLIOX présente la liste des personnes désignées pour siéger à la Commission des Finances.

Sont membres :

- Charles ZILLIOX,
- Luc THOMAS, vice-président en charge des Finances
- Serge RAULT
- Martine BRUNON
- Jean-Philippe PORCHEROT
- Virginie BONNET-FERRAND
- Philippe MARION
- Valérie PEYSSELON

- Nathalie DEHAN
- Brahim HAMMOU OU ALI
- Bernard CHAMPANHET.

Cela permet une représentation de l'ensemble des territoires, membres du syndicat mixte.

La première réunion aura lieu le 31 mai à 17h00 avant la réunion de Bureau.

## **12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **12.1 Rendez-vous de Mon Parc – mobilisation d'élus**

Charles ZILLIOX sollicite les élus du Bureau pour qu'ils soient présents sur les manifestations que le Parc anime.

### **12.2 Échange sur l'assermentation des éco-gardes et sur le rôle du Parc en lien avec la publicité**

Charles ZILLIOX souhaite recueillir l'avis des membres du Bureau concernant l'assermentation des éco-gardes.

Sandrine GARDET propose aussi d'échanger sur le rôle du Parc en lien avec le transfert aux maires des compétences en matière de police de la publicité, au 1er janvier 2024. Pour rappel, la réglementation nationale en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes interdit la publicité et les pré-enseignes dans les Parcs naturels régionaux sauf en cas de Règlement local de publicité.

Au sujet de l'assermentation, Charles ZILLIOX demande à Sandrine GARDET d'expliquer ce qu'il en est.

Sandrine GARDET indique que lorsque l'assermentation a été rendue possible pour les agents de Parc, les élus du Parc avaient alors refusé cette possibilité et ce pour deux raisons principales :

- le Parc a toujours communiqué sur le fait qu'il avait pour mission de convaincre et non de contraindre. ,
- le Parc n'a pas à suppléer le manque de personnel auquel font face les autorités de police

Valérie PEYSSELON indique qu'elle n'est pas très favorable à l'assermentation des éco-gardes. Pour elle, le Parc n'a pas une mission d'interdiction mais une mission de sensibilisation. Par ailleurs, il existe déjà des structures dont c'est le rôle, comme l'Office Français de la Biodiversité.

Martine MAZOYER partage l'avis de Valérie PEYSSELON. Elle indique que même les Parcs dont certains agents sont assermentés font avant tout un travail d'information et non de répression.

Serge RAULT pense qu'il ne faut pas s'interdire d'avoir des agents assermentés pour avoir une autre forme d'action lorsque la prévention s'avère inefficace.

Brahim HAMMOU OU ALI partage la position de Serge RAULT et demande si cela va entraîner une charge de travail supplémentaire et s'il faut acter une position de principe.

Christine ROBIN ajoute que sur des lieux très fréquentés avec des incivilités récurrentes, il pourrait y avoir des agents assermentés qui feraient d'abord de la pédagogie puis qui pourraient infliger des amendes.

Virginie BONNET-FERRAND est d'accord avec la position de Valérie PEYSSELON. Cela donnerait une autre image du Parc, une image qui ne serait d'ailleurs pas forcément très attractive pour les communes se situant dans la partie élargie du périmètre de révision.

Marie MOTTOT indique qu'à ce jour nous n'avons qu'1 ETP d'éco-garde et que ce dernier aurait alors à agir sur 750 km<sup>2</sup>, cela lui paraît être une goutte d'eau dans l'océan.

Sur la publicité Charles ZILLIOX pense qu'il serait bien d'échanger sur le rôle que le Parc peut avoir en la matière.

Jean-Philippe PORCHEROT précise que les Communes de Saint-Étienne Métropole sont actuellement consultées pour savoir si elles conservent le pouvoir de police ou si elles le transfèrent à la Métropole concernant la publicité.

Pour une Commune rurale, cela ne fait pas trop de travail supplémentaire. Il faut mener un travail de pédagogie. C'est plus compliqué pour les Communes péri-urbaines.

Charles ZILLIOX propose que ces sujets soient à nouveau abordées lors de prochains échanges et met fin à la réunion de Bureau.